

mon mariage de rêve

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Devis

Nos devis sont établis toute taxe comprise. Ils sont valables 2 mois et susceptibles d'être révisés en fonction de nouvelles exigences du client. Ces devis sont transmis sous forme de courriel sous format .pdf ou par courrier.

Article 2 : Commande

Aucun contact téléphonique, ni rendez-vous, ne vaut engagement, les demandes d'organisation de mariages ou autres évènements privés doivent être présentées par le Client à Mon Mariage de Rêve par e-mail ou par courrier. Le devis sera obligatoirement retourné à Mon Mariage de Rêve avec les mentions «Bon pour accord». Mon mariage de Rêve ne débutera aucune organisation de mariages ou d'évènements autre avant la réception de ces documents et de l'acompte de 50 % pour toute commande.

Article 3 : Délais

Les délais relatifs à la recherche de prestataires (robes de mariées, traiteur, salle etc...) mentionnés sur les devis, ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils ne seront définitifs qu'à la signature de contrat avec chacun d'entre eux. Le non respect par le client du calendrier prévu ou l'exigence de délais peut nuire à la qualité du travail soit l'organisation de l'évènement. Le client en accepte les conséquences. Un retard ne peut entraîner l'annulation du contrat. Mon Mariage de Rêve ne pourra être tenu responsable des répercussions directes et indirectes pouvant découler du débordement des délais indiqués. Les modifications significatives, retard dans la prise de décision ou livraison tardive de documents par le client et nécessaires à l'organisation de l'évènement, ne pourront rendre Mon Mariage de Rêve responsable.

Article 4 : Durée du contrat

Le Contrat prend effet le jour de sa signature et s'interrompt le jour de l'évènement à partir de 1 heure du matin.

Article 5 : Fournitures du Client

Le Client fournit à Mon Mariage de Rêve la liste de ses invités, ainsi que tout ce qui peut être nécessaire à l'organisation de l'évènement.

Article 6 : Modification de la demande initiale par le Client

Toute nouvelle création à réaliser fera l'objet d'un nouveau devis. Si les modifications prévues dans votre devis engendrent une intervention :

- Dont la nature tend à modifier de manière significative l'organisation de l'évènement proposée au client dans votre devis,
- La modification du nombre d'invités (en plus ou en moins)
- La durée de l'évènement (plus de jours ou moins de jours)
- Les frais de déplacement éventuels (selon le barème 2011 au km parcouru).

Alors , une facturation en supplément (sur un tarif horaire, journalier ou forfait) sera établie au client.

mon mariage de rêve

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 7 : Cession des droits

La reproduction et la réédition des créations sont soumises à la perception de droits d'auteur selon la loi du 11 mars 1957. La cession de ces droits ne concerne que l'utilisation spécifiquement prévue. Toute utilisation ultérieure ou différente nécessite une nouvelle convention.

Les fichiers informatiques, images, clichés ou films établis par nos soins ou autres prestataires intervenant dans l'organisation de l'évènement restent également notre propriété sauf entente préalable, même s'ils ont été facturés à part.

Article 8 : Responsabilité

Tous les projets par nos soins restent notre propriété artistique sauf mention contraire spécifiée dans le contrat. La facturation n'entraîne pas la cession des droits de reproduction dans le cadre de la présente commande.

Article 9 : Livraison et facturation

Sauf mention contraire spécifiée dans le devis, pour une première commande et/ou toute commande un acompte de 50% sera demandé, le solde devant être payé un mois avant la jour j de l'évènement. Le règlement de l'acompte s'effectue immédiatement à réception du devis (ou contrat) ou au plus tard, sous sept (7) jours. Le règlement du solde s'effectue immédiatement à un mois de la date de l'évènement, à la réception de la facture.

À défaut de règlement à la date prévue, Mon Mariage de Rêve se réserve le droit de mettre le client en demeure de payer la somme facturée..

Les factures sont payables à réception sauf convention particulière avec le client. Elles doivent être réglées au plus tard à l'échéance du mois qui suit la facturation, par chèque à l'ordre de Mon Mariage de Rêve / GEAI.

Sont à facturer en plus : les modifications demandées en cours de réalisation par suite du changement des indications initiales du client, si celles-ci impliquent un remaniement du devis initial.

Article 10 : Paiement

Le Client ne peut effectuer aucune retenue pour quelque cause que ce soit sur le paiement du prix convenu.

Article 11 : Force majeure

Mon Mariage de Rêve n'est pas responsable notamment en cas de d'incendie, inondations, interruption de la fourniture d'énergie ou d'ADSL, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que

les grèves des transports, des services postaux. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Mon Mariage de Rêve.

En cas de force majeure, les obligations du présent Contrat sont suspendues de part et d'autre pendant trente jours.

Passé un délai de suspension de trente jours, la résiliation du Contrat peut être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties, prenant effet 8 jours à réception de cette notification.

mon mariage de rêve

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 12 : Défaut de règlement

En cas de retard de paiement, Mon Mariage de Rêve pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, ou à défaut, le trente et unième jour suivant l'exécution de la prestation de service.

Comme prévues dans l'article L. 441-6 du code du Commerce, les pénalités sont d'un taux Refi fixé par la banque Centrale Européenne (BCE) majoré de 7 points.

En cas de non paiement, l'ensemble des frais de recouvrement (bancaires notamment) seront à la charge du client.

Si nécessaire, Mon Mariage de Rêve pourra faire appel aux services d'une société d'affacturage pour le recouvrement de ses créances client.

Article 13 : Règlement des réclamations et litiges

Les contestations entre Mon Mariage de Rêve et le client, quelle qu'en soit la nature, ne donnent pas au client droit de suspendre les paiements.

Le contrat est soumis au droit Français. En cas de litiges, les parties s'engagent à tout faire pour régler leurs différends à l'amiable.

En cas de litige, il est fait attribution de juridiction auprès du Tribunal de Commerce de Paris qui sera seul compétant quels que soient la nature, la cause ou le lieu du litige, et quelles que puissent être les conditions spéciales de vente, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

Article 14 : Rupture de contrat

Dans le cas où le Client décide d'arrêter le contrat en cours de travaux, la facture devra être payée au prorata de l'avancement du projet.

D'autre part Mon Mariage de Rêve se réserve le droit de résilier ou de suspendre le contrat de plein droit, sans formalité judiciaire et suivant les règles énoncées à l'article 17, en cas d'incident ou de retard de paiement, et ce, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Article 15 : Les conditions générales de vente

Mon Mariage de Rêve peut modifier, ajouter ou retrancher des dispositions à ces conditions générales de vente sans préavis et sans avoir à en aviser le Clients ou des tiers préalablement. Les conditions applicables au Client, sont celles en vigueur sur le site www.monmariagedereve.com à la date de la signature du devis et/ou facture.

Les conditions générales de vente sont accessibles à tout moment en cliquant sur le lien «Conditions générales de vente» du site www.monmariagedereve.com.

Le Client ayant adressé une commande à Mon Mariage de Rêve déclare avoir pris connaissance et accepté les précédentes conditions générales de vente sans aucune réserve.